

# FAITES CONNAISSANCE AVEC VOTRE INSTALLATION GAZ

## VOTRE INSTALLATION GAZ NATUREL COMPREND :

- Vos appareils
- Leur raccordement
- La tuyauterie fixe
- La ventilation
- L'évacuation des produits de combustion

## AYEZ LE RÉFLEXE...

- De repérer l'emplacement de votre compteur
- De repérer le robinet qui commande l'ensemble de votre installation
- De faire boucher par votre installateur Professionnel Gaz Naturel les robinets et tuyauteries que vous n'utilisez pas.

## PRENEZ DES PRÉCAUTIONS

**Règle n°1 : Ne demandez pas à vos appareils plus qu'ils ne peuvent vous fournir.** Ex : un petit chauffe-eau instantané sans conduit d'évacuation ne doit pas alimenter une baignoire ou une douche, ni plus de trois postes d'eau chaude. Ce type d'appareil ne peut être utilisé que pour de très courtes durées, 8 minutes maximum.

**Règle n°2 : Lisez attentivement les notices d'utilisation.**

**Règle n°3 : Vérifiez que le flexible de raccordement de votre appareil de cuisson ne soit pas périmé** ou optez pour un système plus résistant dans la durée.

**Règle n°4 :** Mettez le brûleur en route juste **au moment** de démarrer la cuisson. Surveillez les débordements. Fermez le robinet sur la tuyauterie alimentant l'appareil dès que vous n'utilisez plus aucun brûleur. **Ne jamais obstruer les ventilations**, vous éviterez ainsi tout risque d'intoxication.

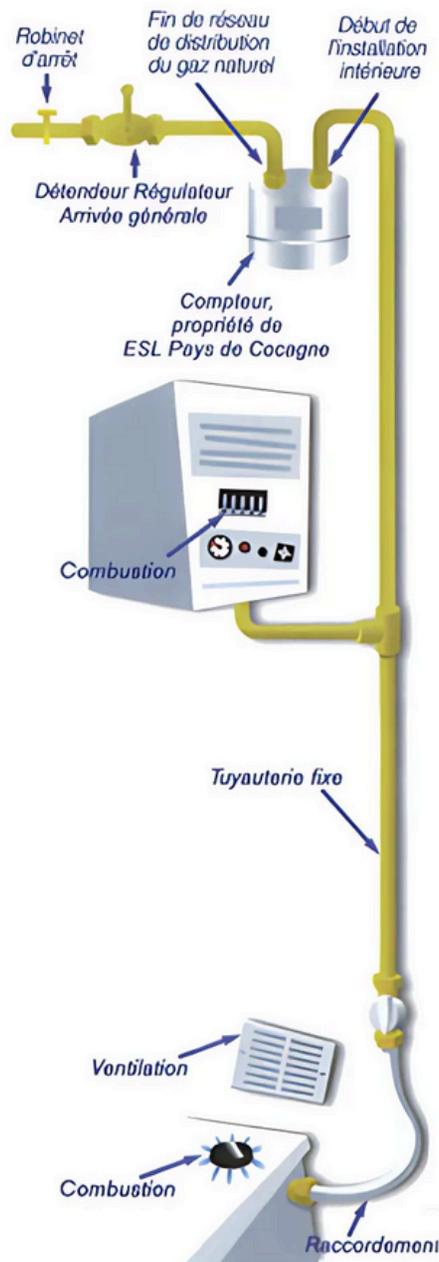
### IMPORTANT

Certains accidents étant dus à des erreurs de manipulation, si, par mégarde, vous avez fermé le robinet de gaz de votre voisin, ne procédez pas vous-même à sa réouverture.

Prévenez plutôt votre voisin qui pourra s'en charger après avoir bien fermé tous les robinets de gaz de son appartement.

### LA SÉCURITÉ, UN DÉFI PARTAGÉ

Propriétaire ou locataire, vous êtes responsable de votre installation intérieur. **ESL Pays de Cocagne** assure quant à lui la sécurité du réseau gaz jusqu'à votre compteur



Au moment d'un nouvel achat ou d'un remplacement, choisissez **des appareils équipés d'une sécurité de flamme**. Renseignez-vous !

# LE GUIDE DES BONS CONSEILS

Pour une bonne utilisation du **gaz naturel**



Énergies Services Lavour  
Pays de cocagne

Accueil - 05 63 83 64 80  
Du lundi au vendredi - 09h/12h et 13h30/17h

Urgence Gaz - 05 63 58 66 66  
Dépannage 24h/24

## SUIVEZ CES QUELQUES CONSEILS... C'EST TOUT SIMPLE !

Le gaz est une énergie propre, simple et économique. Quelques conseils de bon sens vous permettent d'assurer votre confort et votre bien être en toute tranquillité. Lisez attentivement ce guide et suivez nos conseils. En respectant ces règles d'installation, d'utilisation et d'entretien, vous préservez la sécurité de votre famille et celle de vos voisins.

### UN RACCORDEMENT DE CUISINIÈRE PERFORMANT :

Pour toutes les installations neuves ou modifiées, et si votre appareil n'est pas raccordé par une tuyauterie fixe, il est obligatoire d'utiliser l'ensemble "robinet à obturation automatique intégrée" (ROAI) associé à un tuyau flexible à embout mécanique. Pour être tout à fait tranquille, il existe des flexibles métalliques **sans date limite d'emploi** permettant de ne plus s'occuper de leur remplacement périodique.

### UN ENTRETIEN RÉGULIER OBLIGATOIRE :

Les appareils de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire ainsi que leurs conduits de fumée doivent être régulièrement entretenus par des professionnels (SAV - GAZ/PGN). Vos appareils **fonctionneront mieux** et **consommeront moins**, garantissant ainsi la sécurité de votre installation, mais aussi sa qualité.

### VOUS MODIFIEZ VOTRE INSTALLATION : PAS DE BRICOLAGE !

Pour tous travaux (modification, pose, dépose partielle ou totale de votre équipement, remplacement d'appareils...), un **certificat de conformité est obligatoire**, même si les travaux n'ont pas été réalisés par un professionnel. Vous devez le conserver précieusement.

### EN CAS DE DOUTE, UN BILAN DE SANTÉ S'IMPOSE :

Réalisé par un organisme indépendant agréé, ce bilan consiste en un **diagnostic de la qualité** et en un **contrôle approfondi de la sécurité de l'intégralité de l'installation**.

### LAISSEZ VOS APPAREILS RESPIRER :

Pour une combustion parfaite, il est indispensable de ne **jamais obstruer les orifices réglementaires de ventilation**, dans toutes les pièces du logement.

### VÉRIFIEZ LES TUYAUTERIES FIXES :

Soyez vigilant : vérifiez que vos tuyauteries fixes n'ont pas subi de choc. Ne prenez pas appui sur elles, ne les utilisez pas pour suspendre des objets et encore moins comme prise de terre de votre installation électrique.

## Locataire ou propriétaire : Quelles sont vos responsabilités ?

### VOUS ÊTES LOCATAIRE :

C'est à vous d'entretenir les équipements mis à disposition. Vous êtes responsable de tous les appareils que vous installez vous-même (comme la table de cuisson ainsi que leur raccordement à la tuyauterie fixe).

### VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE BAILLEUR :

C'est à vous de remplacer les équipements vétustes dans les locaux destinés à la location.

### VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE OCCUPANT :

C'est à vous de prendre en charge la totalité de ces dispositions de sécurité.

## IMPORTANT

Les appareils alimentés au gaz, au fuel, au bois ou au charbon fonctionnent mal lorsqu'ils manquent d'air ou lorsque les produits de combustion sont mal évacués.

Dans ces conditions, ils peuvent dégager une substance toxique, le **MONOXYDE DE CARBONE**. Pour éviter tout risque d'intoxication, suivez nos conseils et vérifiez que votre logement est bien ventilé.

## Énergies Services Lavour ...



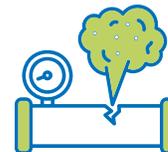
Pour l'équipement de vos projets de construction, pour des conseils d'installation.

Pour toutes les questions concernant votre abonnement, vos factures, la relève de compteur, pour la mensualisation et le prélèvement automatique de votre facture.



Pour l'entretien de votre équipement, pour bénéficier des avantages d'un contrat sur mesure, pour le remplacement de vos appareils ou le remplacement de vos appareils de cuisson

## UNE ODEUR DE GAZ... QUE FAIRE ?



En cas d'odeur suspecte, ayez les bons réflexes :

**FERMEZ LES ROBINETS DE GAZ**  
de chaque appareil et le robinet général

### ÉVITEZ TOUTE ÉTINCELLE

Interrupteurs, compteurs électriques, disjoncteurs, téléphones (même sans fil ou portables), allumettes, briquets, appareils électroménagers, ascenseurs, sonnettes...

### OUVREZ LES FENÊTRES

Aérez au maximum

### NE FUMEZ PAS

...Et appelez, de l'extérieur,  
notre **service sécurité**  
au : **05 63 58 66 66**